



## PERMACULTURE

LE MODÈLE D'AGRICULTURE INDUSTRIELLE DOMINANT PRÔNANT LA MONOCULTURE INTENSIVE N'EST PAS SANS IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. LES SCIENTIFIQUES S'ALARMENT.



# SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

## ÉTAT DES LIEUX ET TÉMOIGNAGES

La procédure de surendettement est une démarche qui incontestablement peut aider les personnes criblées de dettes à s'en sortir. Sa pérennité, depuis 1990, est aussi le symptôme d'une société qui, faute de les combattre, doit gérer la misère et l'injustice.



## Notre site a fait peau neuve

INDECOSA-CGT a ouvert son nouveau site internet. Celui-ci est plus jeune, plus dynamique, il est notre lien. Allez-y, consultez-le ! L'espace public est opérationnel.

Accessible sur votre ordinateur avec l'adresse : [www.indecosa.cgt.fr](http://www.indecosa.cgt.fr), ou sur votre téléphone portable en scannant le QR code (voir page 15).

Par ses différents onglets, accédez aux informations essentielles sur notre association, son organisation, ses activités, les coordonnées de nos associations et de leurs antennes en territoire, leurs jours de permanence.

Découvrez l'actualité consumériste, nos engagements. Consultez, imprimez ou téléchargez nos tracts, communiqués, articles, fiches juridiques... etc. Visionnez les Consomag et les instants conso.

Inscrivez-vous à notre newsletter. Commandez du matériel de communication, adhérez à l'association et abonnez-vous à la revue IN Magazine en formule papier ou numérique, payez en carte bleue directement en ligne ou par chèque en téléchargeant les bulletins d'abonnement ou d'adhésion.

L'espace réservé est accessible à nos associations, il permet de déposer toutes les informations concernant leurs activités et de partager celles-ci. Bonne visite sur le site.

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

### Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Vie locale du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

**Le comité de rédaction**

6€ au lieu de 6,30€

# POURQUOI LES SCANDALES AGRO-ALIMENTAIRES SE MULTIPLIENT ?



Lait en poudre contaminé aux salmonelles, Fipronil dans des préparations à base d'œufs... Les scandales se succèdent et plongent peu à peu les consommateurs dans l'inquiétude permanente. Comment expliquer ces crises à répétition ? Et pourrait-on s'y prendre autrement ?

Un des problèmes est sans nul doute la mondialisation des échanges. Dans le cas de la

découverte d'œufs au Fipronil durant l'été 2017, plus de 30 pays ont été touchés dont la France. A cela s'ajoute un manque de collaboration entre les pays. Dans l'Union européenne, cette situation est patente et les Etats sont plus soucieux de soigner leur image dans l'opinion publique que de résoudre les problèmes.

Si les catastrophes sanitaires ont existé de tout temps, il faut souligner que la notion de « sécurité sanitaire » est récente. Elle est en effet apparue pour la première fois à la fin des années 90. Dans la même période, des agences spécifiquement dédiées à assurer cette sécurité ont été créées. Mais leur existence, clairement, ne résout pas tout et les coupes budgétaires permanentes privent ces entités de moyens humains et matériels nécessaires. Ces restrictions sont également appliquées aux autorités de contrôles. Ainsi de nombreux agents de la répression des fraudes et des services vétérinaires ne peuvent plus assurer pleinement leurs missions. Cela laisse le champ libre à des politiques d'autocontrôles à minima à l'intérieur des entreprises. Un autre problème est dû au manque de données. Pour cela il faudrait une véritable veille épidémiologique de terrain dans notre pays en recoupant les infos fournies par les hôpitaux, l'assurance maladie...

Trop longtemps, en France, les pouvoirs publics ont privilégié la culture du secret. La méfiance des citoyens s'est développée et elle a été amplifiée par Internet et les réseaux sociaux. Pour combattre la suspicion, il est nécessaire d'encourager l'appropriation collective de ces problèmes en organisant, chaque fois que nécessaire, une confrontation publique des connaissances scientifiques avec les appréhensions ou convictions des citoyens.

On peut citer le conseil national du débat public qui n'est pas encore rentré complètement dans les mœurs dans notre pays mais qui a le mérite de poser les problèmes sur la table.

Un autre moyen d'éviter la répétition des crises consiste à offrir des garanties à ceux qui, les premiers, voient et avertissent d'un danger, les « lanceurs d'alerte ». Le scandale de l'affaire « Buffalo Grill », dénoncé par des salariés, montre bien les attaques auxquelles peuvent être soumises les personnes qui dénoncent des pratiques douteuses au cœur même de l'entreprise.

Il ne s'agit pas de déclarer « naïvement » que tous les lanceurs d'alerte ont raison, mais de leur offrir la possibilité de s'exprimer. Et surtout, de conduire les études nécessaires pour confirmer ou infirmer les risques qu'ils pointent. Cela implique, plus largement, que les pouvoirs publics mais aussi le milieu de la recherche se prémunissent contre l'influence des lobbies.

**Arnaud FAUCON,**  
secrétaire national

ACTUALITÉS	P.2
LE SITE D'INDECOSA-CGT FAIT PEAU NEUVE	
NATIONAL	P.4
Affaire Lactalis : les responsabilités d'Emmanuel Besnier et de l'état sont indéniables !	
Dépeçage des services publics	
Usagers-cheminots : même galère	
TERRITOIRES	P.6
Morbihan, relance de l'association	
CTRC	P.7
L'union des CTCR/ALPC a enfin recruté sa première salariée	
La consommation en bande dessinée	
DOSSIER	P.8
Surendettement des ménages. Etat des lieux et témoignages	
AUTREMENT	P.13
La permaculture, une alternative indispensable	
CULTURE	P.14
A lire, à voir	

## AGENDA

### Mars

- 6-7 CA national
- 8 Journée internationale de la Femme
- 15 Journée internationale des droits des consommateurs
- 15 Rencontre associations et mandatés sur la santé
- 21 Bureau national
- 22 Manifestation Défense des services publics
- 30 Journée d'étude "déserts médicaux"  
Association INDECOSA-CGT 37

### Avril

- 7 Journée mondiale de la santé
- 18 Journée internationale des monuments et des sites
- 18 Bureau national

2018 Année européenne du patrimoine culturel

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CE-DEX • Tél. : 01 55 82 84 05 • Fax : 01 48 18 84 82 • email : indecosa@cgt.fr • Site : www.indecosa.cgt.fr • Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Muriel Duenas, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Conception, réalisation et iconographie : Pascale Lecomte. Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



# Affaire Lactalis ; les responsabilités d'Emmanuel Besnier et de l'État sont indéniables !

**SANTÉ PUBLIQUE.** Du fait d'une contamination d'un lait pour bébés de la marque Lactalis, des nourrissons, dont plusieurs ont été hospitalisés, ont été atteints de la salmonellose.

Ensemble, nos organisations tiennent tout d'abord à exprimer leur soutien et leur solidarité aux familles concernées.

Nos organisations affirment que les responsabilités des salariés de l'entreprise de Lactalis ne sauraient être engagées, pas plus que celles des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Des conditions de travail dégradées, les externalisations et la précarité sous toutes ses formes, la recherche effrénée d'un profit maximal constituent des réalités sociales qui expliquent ce désastre.

De plus, l'entreprise impose aux salariés le lavage des machines en fin de poste alors qu'il devrait être effectué par des équipes dédiées et formées.

Par ailleurs, la question de la réalité et de la qualité des contrôles qui devraient être effectués depuis l'arrivée du lait jusqu'à son conditionnement est posée.

La pratique seule de l'autocontrôle porte toutes les défaillances d'aujourd'hui.

## Réformes inefficaces

Dans le même temps, force est de constater que les réformes initiées par les pouvoirs publics, plus particulièrement sous les mandats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, que le gouvernement actuel entend poursuivre et aggraver au titre du chantier « action publique 2022 », ont généré une désorganisation et une perte d'efficacité du service public mise en œuvre par la DGCCRF et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La désorganisation territoriale de ces services publics, l'amputation et l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués, les plans pluriannuels de suppressions d'emplois font que le scandale Lactalis n'a pas été empêché. Pour ces mêmes raisons, différentes enseignes de la grande distribution ont pu laisser à la vente des produits qu'ils savaient pourtant contaminés avant que l'État ne demande, trop tardivement, leur retrait total.

Dans un tel contexte, nos organisations entendent apporter toutes leurs contributions afin que les responsabilités d'Emmanuel Besnier, président directeur général de Lactalis et de l'État soient reconnues officiel-



lement et que des mesures soient prises de réparation, d'une part, et de prévention, d'autre part.

Nos organisations ont pris acte des plaintes d'ores et déjà déposées.

L'association des consommateurs salariés Indecosa-CGT se constituera partie civile.

Dès à présent, nos organisations demandent à être auditionnées par la commission d'enquête parlementaire mise en place au sujet du scandale Lactalis.

Elles porteront des propositions sur les solutions qui doivent être apportées.

Cela passe notamment par une autre conception du rôle, de la place, de la reconnaissance et des pouvoirs des salariés dans les entreprises.

Cela passe également par une meilleure organisation et des moyens alloués aux services publics, plus particulièrement ceux chargés des missions de contrôle.

Cela passe par la conception que l'on peut avoir de ce service public, aujourd'hui tiré vers plus de conseils et de services aux entreprises, vers du contrôle de second niveau laissant le quotidien du contrôle à des acteurs privés, plutôt que vers le maintien d'une surveillance neutre et qualitative de la part des pouvoirs publics.

Cela passe enfin par des droits et des moyens alloués aux associations de consommateurs. □

**Communiqué de presse Fédérations  
CGT/Indecosa-CGT, 31 janvier 2018**

# Dépeçage des services publics

**CAP 2022.** La feuille de route pour l'action publique du gouvernement, sobrement intitulée « Action publique 2022 » fixe trois objectifs contradictoires : « améliorer la qualité des services publics », « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé » et « accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques ».

Les axes de travail sont on ne peut plus clairs, « proposer des réformes structurales ». Pas besoin de traduction pour comprendre que l'entreprise de destruction du service public entamée avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et les réformes territoriales successives (MAPTAM, Notre) va connaître une accélération de taille avec ce « CAP 2022 ».

Le privé est invité à venir faire son marché en récupérant les missions publiques pouvant se monnayer facilement. Nous avons déjà vu ce que cela pouvait donner avec la privatisation des autoroutes : baisses des emplois et des investissements, hausse considérable des tarifs et des dividendes !

## Dégradation du service

Ainsi, c'est l'ensemble de la population qui subira une dégradation de la qualité des services publics territoriaux mais aussi nationaux notamment par des coupes drastiques dans les effectifs publics. Rappelons que les services de l'État subiront 50 000 suppressions de postes et les collectivités territoriales, 70 000. Il s'agit donc là du plus grand plan social dans l'histoire de ce pays. Gageons que cela améliorera les chiffres du chômage...

Si les collectivités conservent une volonté de réalisation de projet stratégique avec un haut niveau de service public et d'investissements, elles vont devoir revoir leurs prévisions de budget 2018, l'attaque se situant à tous les échelons territoriaux.

C'est la décentralisation même, pourtant inscrite dans notre constitution, qui est menacée aujourd'hui.

L'ensemble des coupes franches dans le financement public est fait sur mesure pour sauvegarder les intérêts des plus fortunés,

de la finance, du capital et des gros portefeuilles. Si ces mesures sont injustes socialement et d'un impact économique douteux, elles ont aussi pour effet de frapper de plein fouet les missions du Service Public. Rappelons que c'est en se privant de recettes que l'État déséquilibre son budget, et ceci depuis des années. Les économistes parlent d'ailleurs de dépense fiscale pour qualifier les exonérations de cotisations et autres crédits d'impôts.

Aujourd'hui, un pas supplémentaire est donc franchi dans la déconstruction des services publics. L'action de l'État impose aux collectivités territoriales une logique de performance. Elles doivent désormais répondre à une obligation de résultats et non plus de moyens, quitte à abandonner certaines missions au secteur associatif conventionné ou même au privé. Cette logique impose ainsi une transformation des conditions de travail, de rémunération ou de régime indemnitaire.

Continuons à défendre les services publics en affirmant leur rôle pivot dans notre pacte républicain, seul garant d'un service public impartial et égalitaire. □

Extraits Le Guide, janvier 2018,  
Fédération des services publics CGT,  
François Leclerc, UFICT CGT

## MENACE SUR LA CULTURE

Musées nationaux, création artistique, archives, audiovisuel public... le ministère de la Culture n'épargne aucun secteur pour apporter sa contribution aux objectifs du « Comité action publique 2022 », chargé de repenser les missions de l'État et d'accompagner la réduction des dépenses publiques.

Pour le syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), « les diagnostics et les propositions sont dictés par un ministère du Budget prompt à oublier que les politiques publiques sont fondées sur l'intérêt général ». Il demande que soit impliqué « l'ensemble des partenaires et des acteurs de terrain à un processus de réforme qui refonde le pacte républicain au lieu de le rompre ».

Extraits NVO, décembre 2017,  
Réforme de l'État, Christine Morel

## EUROPACITY ■ ANNULATION DE L'ARRÊTÉ

Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté du 21 septembre 2016 du préfet du Val-d'Oise autorisant la création de la zone d'aménagement concerté, dite du « triangle de Gonesse ».

Le tribunal a considéré que l'étude d'impact était insuffisante sur plusieurs points, notamment sur la qualité de l'air, par les incidences environnementales du projet d'Europacity cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17 et la suppression de 280 hectares de terres agricoles.

D'après le communiqué de presse du 6 mars 2018

A relire nos articles dans les IN n°174 et IN n°167.

## AUTOROUTES ■ PÉAGES EN HAUSSE EN 2018...

Les hausses annoncées par les sociétés concessionnaires sont toutes supérieures à 1 % : de l'ordre de 1,3 % sur les réseaux du groupe Vinci à 2 % sur les réseaux Eiffage. On est donc bien au-dessus d'une simple augmentation de 0,87 %.

S'y ajoute un rattrapage, étalé de 2016 à 2018 pour une redevance que l'État avait indûment augmentée en 2012. Les automobilistes ne sont pas au bout de leurs peines : un nouveau rattrapage est programmé de 2019 à 2023 pour compenser le gel des péages décidé en 2015 par le gouvernement et contesté, toujours avec succès, par les sociétés concessionnaires. Tout va bien pour elles : elles ont versé en 2016 à leurs actionnaires 4,7 milliards d'euros de dividendes, en hausse de 40 %.

Publié par 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS, Février 2018, Fanny Guibert

# Usagers-cheminots : même galère

**SNCF.** Depuis plusieurs mois, la SNCF est traversée par des incidents majeurs, des pannes à répétitions, des dysfonctionnements qui frappent les usagers et les cheminots.



**C**e n'est pas le statut des cheminots qui a conduit à des pannes à répétitions ou à la sous-traitance. Les problèmes sont liés à des choix politiques désastreux depuis des années et tous les jours les usagers et les cheminots en subissent les conséquences.

Le rapport SPINETTA, remis au gouvernement le 15 février, met le feu aux poudres. On peut résumer son objectif par « l'avenir de la SNCF passe par la route ». Il déclare la guerre à la ruralité (à part la capitale et les grandes agglomérations, toutes les lignes doivent disparaître).

## Budgets de rigueur

La réforme de la SNCF de juillet 2014 qui a éclaté en 3 établissements publics (de Tête, Mobilités et

## TERRITOIRES

# Morbihan, relance de l'association



**AG 2018** Après de longues années d'absence sur le département, nous sommes contents de redémarrer avec une dynamique de neuf camarades entre le bureau et le CA. Nous espérons continuer à nous étoffer dans l'avenir afin de pérenniser cet outil qui nous appartient.

**L'**assemblée générale du Morbihan s'est ainsi tenue à Lorient le 22 février 2018 en présence de Guy Beauné, d'Indecosa-CGT 72 et membre du CA national et de Stéphane Leroux, secrétaire général de l'UD CGT 56.

La réunion a commencé avec l'intervention de David Hadjeb qui a retracé l'histoire d'Indecosa-CGT 56, créée le 25 février 1983. Bernard Naël avait à l'époque déposé les statuts de l'association parus au JO le 25 mars. Grâce à la dynamique engendrée, le procès-verbal et les nouveaux statuts seront déposés à la sous-préfecture de Lorient après l'accord des Membres du CA, du Bureau et du secrétaire général de l'UD Stéphane Leroux.

Puis sont venues la lecture et la modification des nouveaux statuts. Guy Beauné est intervenu pour expliquer aux participants le rôle, le temps de présence des permanences et comment utiliser certains sites et documents.

Ensuite, les participants ont pris le temps de déterminer concrètement le rôle de chacun. Ainsi, il a été

décidé que des permanences auront lieu à Lorient les lundis de 14h à 18h pour les UL de Lorient et Lanester. Concernant les UL d'Auray et Vannes, Donatien Trécant se chargera de les contacter pour définir les jours et heures.

## Au travail avec les Offices public de l'habitat

En fin d'année 2018, auront lieu les élections des représentants des locataires des OPH (Office public de l'habitat). Actuellement nous avons deux listes en préparation BSH (Bretagne sud habitat) et LHT (Lorient habitat).

Nous allons travailler avec les camarades de l'UL de Vannes pour essayer de faire une liste à VGH (Vannes golf habitat). Un courrier sera adressé aux directeurs généraux des OPH afin de nous associer aux protocoles

Contact :  
indecosacgt  
56100@gmail.com  
Tél : 06 80 85 05 89

### ELECTION DU BUREAU :

**Présidente :**

Cécile BETON

**Secrétaire à la politique**

**financière :**

Christèle RISSEL

**Secrétaire :**

David HADJEB

**Membres du CA :**

Stéphane LE MECHEC

Ludovic BENABES

Cyril CORBIN

Philippe LE CLINFF

Jean Luc GAUTER

Donatien TRECANT

Réseau) n'a rien réglé et le changement a rendu encore plus compliqué les relations entre les trois entités. Seul un retour à une entreprise publique unique et intégrée permettrait un fonctionnement cohérent.

Depuis 2002, tous les budgets de la SNCF sont, à la demande de l'État, des budgets de rigueur : baisses des effectifs, des salaires, augmentation de la productivité et développement de la sous-traitance.

L'État a imposé des investissements dans les Lignes à Grande Vitesse, au détriment du réseau classique, qui se paient au prix d'un fort endettement de la SNCF, les banques en sont les grandes gagnantes.

L'État, les régions et les dirigeants de la SNCF ne voient que par l'ouverture à la concurrence, et la casse du service public, alors que les citoyens veulent la garantie de circuler sur tout le territoire, à des conditions tarifaires justes et transparentes, avec de bonnes conditions de sécurité, de régularité et de confort. □

**L'UNION DES CTRC/ALPC A ENFIN RECRUTÉ SA PREMIERE SALARIÉE**

Lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2017, à Angoulême, le contrat de travail liant Mme Hélène Castagné et l'Union des CTRC/ALPC (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été signé par elle-même et Alain Coudin, président de l'Union.



Cette première salariée sera en charge de l'administration de l'Association, de la gestion du site Internet et de la communication en lien avec la Commission, d'assurer le conseil juridique pour les associations du territoire du Limousin, de redynamiser ce territoire en assurant les formations établies au niveau du Plan Régional de Formation.

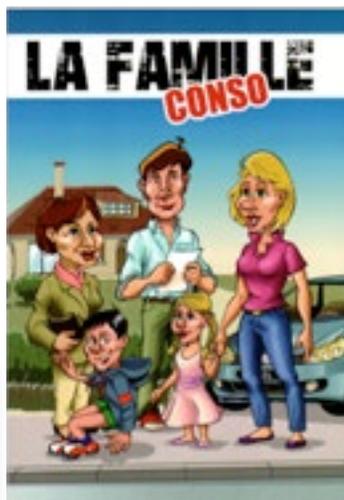
Son lieu de travail a été fixé à Limoges. Nous lui souhaitons la bienvenue. □

**NOUVELLES DES CTRC**

et préparations des élections des représentants des locaux.

A la demande des membres composant Indecosa-CGT 56, nous allons nous renseigner pour une formation de base, si possible décentralisée. David se chargera de prendre contact avec Romuald Pilet d'Indecosa-CGT 35. Nous serons présents aux congrès de l'UL à venir afin d'expliquer notre rôle, nous pouvons intervenir à la demande des syndicats et dans les formations.

Des affiches vont être faites pour mettre dans les UL et certains syndicats ayant des permanences. □



**CÔTE-D'OR ■ UNE ASSOCIATION POUR BIENTÔT ?**

Indecosa-CGT était présent au Congrès de l'UD-CGT Côte-d'or du 6 au 8 février 2018. Au cours de ces journées, Bernard Grandviennot et Christian Méchain ont reçu à la table d'Indecosa une douzaine de syndiqués avec lesquels ils ont pu échanger longuement. La majorité a regretté que notre association ne soit pas présente dans leur département, et s'est informée sur les possibilités de réponses à leurs besoins. À l'issue du congrès, ils ont rencontré la secrétaire de l'UD, Sandrine Mourey, fraîchement réélue. Elle pense qu'il serait souhaitable d'organiser une journée d'étude sur une thématique à définir qui permettrait de susciter l'intérêt pour l'activité de l'association et motiver des syndiqués prêts à s'investir.

**LA CONSOMMATION EN BANDE DESSINÉE**

Le CTRC de Bourgogne a édité une brochure à l'attention de ses associations adhérentes ainsi qu'à celles du CTRC de Franche-Comté. Colette Sautière, présidente, a décidé de réaliser cette brochure avec la participation de deux étudiants en droit, Pauline et Pierrick Degrace et de Sébastien Dieu, dessinateur.

Sous forme d'une bande dessinée elle répond de façon ludique aux questions qu'un consommateur peut se poser face à des actes de la vie de tous les jours. Les différents thèmes abordés, en 28 pages, reprennent les problématiques auxquelles chacun peut être confronté au quotidien. La rubrique « ce qu'il faut savoir » conseille sur les démarches à accomplir. Ainsi cette bande dessinée devient un guide pour régler ses litiges. □

# SURENDETTEMENT DES MÉNAGES : ÉTAT DES LIEUX ET TÉMOIGNAGES

La procédure de surendettement est une démarche qui incontestablement peut aider les personnes criblées de dettes à s'en sortir. Sa pérennité, depuis 1990, est aussi le symptôme d'une société qui, faute de les combattre, doit gérer la misère et l'injustice.

En 2017, pour 181 123 ménages français, il est devenu tellement impossible de faire face aux charges de la vie courante qu'ils se sont résignés à déposer un dossier de surendettement à la Banque de France. 166 760 de ces dossiers ont été jugés recevables. Pour ces personnes, la procédure qui commence est un premier pas vers une sortie de crise personnelle ou familiale. Elle est rarement sans douleur, elle est lourde, s'inscrit dans le temps long, engage la responsabilité des personnes endettées, de leurs créanciers comme celle des commissaires de la Banque de France.

Le nombre de dossiers soumis aux commissions de surendettement a baissé en 2017 de 4,7% par rapport à 2016 et de 14,4% par rapport à 2012. Cette baisse n'est malheureusement pas le signe d'une augmentation du pouvoir d'achat. Elle est liée aux effets de la loi Lagarde de 2010 qui a instauré un meilleur encadrement du crédit à la consommation et une plus grande responsabilisation des établissements de crédit. De fait, les crédits à la consommation, qui se taillaient une place importante parmi les dettes, ont fortement régressés entre 2012 et 2017 (- 22,9 % des situations concernées, - 32,1% des encours).

## Des revenus insuffisants

Quelles sont les dettes recensées dans les dossiers de surendettement ? Les dettes immobilières sont en hausse du point de vue des encours, du nombre de dossiers concernés et de l'endettement moyen. Les dettes de charges courantes (logement, impôts, énergie et communication) augmentent aussi même si elles représentent finalement assez peu dans le total des dettes des ménages (11,8%). Elles affectent néanmoins une très grande proportion des situations de surendettement (81,7%). Les banques et établissement financiers

sont les principaux créanciers, très largement devant les entreprises, les administrations et les organismes de logement social.

Ce n'est pas une surprise, les personnes surendettées le sont le plus souvent du fait de revenus insuffisants. Près d'un tiers (31,8 %) de ces ménages disposent de ressources mensuelles, y compris pensions, allocations, prestations, indemnités et primes de toute nature, inférieures ou égales au SMIC net, soit 1 140 €.

## Accompagner les personnes

Pour Indecosa-CGT, l'accompagnement des personnes surendettées est fondamental. Alors qu'elles sont souvent seules, assommées sous les injonctions des créanciers et les factures, le rôle des accompagnants, travailleurs sociaux ou membres d'associations de consommateurs, est crucial. Il s'agit parfois de les amener vers la procédure de surendettement, solution à laquelle elles ne pensent pas toujours spontanément, de les aider à constituer le dossier, et de les accompagner sur la durée de la procédure. Cela demande du temps, de la disponibilité. Et parce que les travailleurs sociaux ne bénéficient plus de ce temps faute d'effectifs, s'impose le relai des associations de consommateurs.

Plus généralement, à travers la question du surendettement, se pose la question des revenus, celui des familles monoparentales, des jeunes, des retraités (26,1 % des personnes surendettées ont 55 ans et plus), des chômeurs (27,5 % des surendettés). L'endettement actif et la surconsommation sont aujourd'hui des cas mineurs. La vraie cause du surendettement, dénoncée continuellement par Indecosa-CGT, est à rechercher dans la faiblesse des revenus, le manque de pouvoir d'achat et la précarité. □



## “Derrière les numéros de dossiers, il y a des êtres humains”

À l'époque de la loi Neiertz, au début des années 90, il a connu une situation de surendettement et ne s'en cache pas. Depuis près de dix ans, pour Indecosa-CGT, Lucien Bertin met son expérience au service des autres.

**Indecosa-CGT :** Tu sièges depuis 2009 dans une commission de surendettement de la Banque de France. Quelles sont tes missions ?

**Lucien Bertin :** La commission de mon département (Loire-Atlantique) se réunit deux fois par mois. J'y représente, au nom d'Indecosa-CGT, les organisations de consommateurs. Avant chaque commission, je passe beaucoup de temps à étudier les dossiers. Cela peut me prendre une journée entière et une partie de la soirée. En une séance, nous pouvons étudier jusqu'à 45 dossiers. Nous les étudions avec attention. Je n'oublie jamais que derrière les numéros de dossiers, il y a des



**“Pour le premier contact, je prends toujours rendez-vous. Je reste une heure ou deux à discuter avec les gens. J'essaie d'instaurer un climat de confiance.”**

êtres humains. Personnellement, je suis aussi très vigilant lorsqu'il s'agit de personnes propriétaires de leur logement et particulièrement quand il s'agit de retraités qui ont travaillé toute leur vie pour mener à bien un

projet de maison ou d'appartement. Je fais tout pour éviter de le vendre, malheureusement, parfois c'est la seule solution.

**Indecosa-CGT :** Tu reçois également beaucoup de consommateurs surendettés à la permanence d'Indecosa-CGT ? Comment arrivent-ils jusque là ? Comment les aides-tu ?

**L. B. :** Ces gens contactent l'association soit parce qu'ils ont été informés de notre existence par la Banque de France, soit par les camarades qui nous connaissent. Pour le premier contact, je prends toujours rendez-vous. Je reste une heure ou deux à discuter avec les gens. J'essaie d'instaurer un climat de confiance. Souvent, ils viennent me voir pour un litige de la consommation, pour une facture problématique et, en discutant, je découvre l'étendue des arriérés de factures diverses. S'ils sont dans l'incapacité de régler leurs dettes, je leur parle du dossier Banque de France.

**Indecosa-CGT :** Commence alors un accompagnement sur le long terme...

**L. B. :** Je ne fais pas le dossier à leur place mais je le vérifie, je les conseille, je les aide. Ensuite, durant la procédure, je m'efforce de garder le contact afin de leur expliquer les différentes étapes. J'essaie aussi de savoir si le plan de redressement est adapté à leurs revenus, si ce n'est pas trop difficile. Il me semble que si les consommateurs étaient mieux accompagnés tout au long de la procédure, et pas seulement au moment de la constitution du dossier, il y aurait certainement moins de redépôts de dossiers.

**Indecosa-CGT :** Il y en a beaucoup ?

**L. B. :** De plus en plus... Trop souvent, au bout de deux ans, on retrouve les mêmes personnes dans la même situation de grande précarité. Cela m'interroge. Est-ce que le plan d'échelonnement était trop lourd ? Est-ce que ces gens n'ont vraiment aucun moyen de s'en sortir ? Le législateur devra peut-être se pencher sur cette question des redépôts.

**Indecosa-CGT :** Tu accompagnes les personnes surendettées au nom d'Indecosa-CGT et, dans le même temps, tu es commissaire Banque de France. Est-ce compatible ?

**L. B. :** Tout d'abord, il faut préciser que tout ce qui se dit au sein de la commission reste absolument secret. On ne doit rien divulguer à l'extérieur. Ensuite, les deux démarches sont différentes mais parallèles. En connaissant la situation des personnes, en les ayant rencontrées, je peux mieux les défendre à la commission. Je peux aussi leur demander un mandat pour interroger, en leur nom, le gestionnaire de leur dossier. Comprendre, expliquer, conseiller, cela fait partie de l'accompagnement qui me semble tellement important. □



## Les chiffres 2017 de la Banque de France

### LES DOSSIERS :

**181 123** situations de surendettement soumises aux commissions;  
**166 760** ménages dont le dossier a été déclaré recevable ;  
**73 807** procédures de rétablissement personnel (PRP), avec ou sans liquidation judiciaire, soit 44% des situations recevables.

### LES DÉBITEURS

**66,9%** n'ont pas de conjoint, sont célibataires, séparés, ou veufs ;  
**50%** des ménages surendettés n'ont pas de capacité de remboursement ;  
**Plus de 82%** des ménages surendettés ont un patrimoine brut inférieur à 2 000€.

### LES DETTES

**27 862 €** d'endettement moyen, hors immobilier, par ménage surendetté ;  
 Plus d'1 situation de surendettement sur 5 ne comporte aucune dette à la consommation ;  
 Une dette immobilière existe dans **14,4%** des situations de surendettement, des arriérés de charges courantes dans **82%**.



# “Il n’est pas rare de revoir des dossiers deux ou trois fois”



**Marie-Christine Dabrowski, Indecosa-CGT, siège en commission de surendettement à Grenoble et est aussi administratrice d'un bailleur social. Elle témoigne de son expérience de militante.**

dence d'une réelle fragilité sociale. De plus, 46% des 3 411 dossiers de l'année dernière étaient des redépôts. Il n'est pas rare de revoir deux ou trois fois des dossiers de ménages surendettés.

## **Double casquette**

Le fait d'avoir les deux casquettes, commissaire Banque de France et administratrice d'un bailleur social peut s'avérer parfois déconcertant : d'une part, en commission gestion sociale, nous avons à traiter d'impayés de locataires et nous devons prendre, ou pas, une décision d'expulsion aux côtés d'un bailleur qui supporte une créance pouvant atteindre 18 ou 20 000 euros. L'ensemble de ces créances pèse lourd pour un bailleur dont une majorité de locataires habite en Quartier Prioritaire de la Ville

avec des revenus très modestes. D'autre part, en commission de surendettement, nous retrouvons le dossier du ménage. Et là, compte tenu de sa situation, il peut s'avérer nécessaire d'effacer les dettes...

## **Regard bienveillant**

Les membres de la commission de surendettement font preuve de bienveillance lorsqu'ils étudient les dossiers. Ils privilégient systématiquement les solutions permettant aux personnes surendettées, en accession à la propriété ou propriétaires de leur logement, la conservation de leur bien. Pour les locataires dont les loyers sont supérieurs à leur capacité budgétaire, les membres de la commission peuvent proposer un moratoire qui leur donnera le temps nécessaire pour trouver un logement adapté à leurs revenus. □

« En 2017, dans le département de l'Isère, 3 411 dossiers de surendettement ont été jugés recevables par la Banque de France. Pour 51 % de ces dossiers, les personnes surendettées ont une capacité de remboursement négative et n'ont donc pas suffisamment de quoi vivre ! C'est l'évi-

# “Faire preuve de pédagogie et déculpabiliser les personnes”

**Véronique Veteau est déléguée CGT à la Banque de France et gestionnaire de dossiers de surendettement à la succursale départementale de Pau dans les Pyrénées-Atlantiques. Il lui est arrivé de conseiller Indecosa-CGT sur le surendettement. Aujourd'hui elle nous révèle sa vision de professionnelle.**



**Indecosa-CGT : Peux-tu nous préciser ta mission au sein de la Banque de France ?**

**Véronique Veteau :** Mon rôle est d'instruire et de préparer les dossiers de surendettement avant leur passage en commission. Je prépare des fiches d'informations à l'attention de mon chef de service ou de son adjoint. La saisie de ces fiches génère des calculs mathématiques

qui vont permettre d'évaluer le degré d'endettement. Elles contiennent également des éléments qualitatifs sur la situation financière. Je vérifie que les dossiers sont recevables, je regarde si le surendettement est manifeste ou pas, s'il y a mauvaise foi ou pas... Au final, dans tous les cas, ce sera à la commission de trancher.

**Indecosa-CGT : Est-ce que tu reçois toi-même les personnes qui déposent un dossier, les travailleurs sociaux ou des membres d'associations qui les accompagnent ?**

**V. V. :** Je reçois peu les personnes. Nos échanges se font plutôt par téléphone, mais à cause des plateformes téléphoniques et bien que gestionnaire de dossiers, je deviens de plus en plus inaccessible pour le public. La relation humaine est pourtant essentielle. C'est important de prendre le temps d'expliquer la procédure, ses incidences, ses enjeux... Faire preuve de pédagogie et déculpabiliser les personnes.

Les assistantes sociales ne sont pas assez nombreuses et n'ont pas le temps de faire leur travail auprès de chacune des personnes concernées. Quant aux associations, dans notre département, il y en a peu ou elles ne se font pas connaître.

**Indecosa-CGT : Pourquoi reçois-tu peu les personnes surendettées ?**

V. V. : Parce que je n'ai pas le temps ! Et cela ne va pas s'arranger. Le plan Ambitions 2020 mis en œuvre par notre gouverneur Villeroy de Galhau prévoit une diminution importante des effectifs consacrés au surendettement. À l'échelle nationale, de 1 250 équivalents temps plein en 2015, nous passerons à 570 en 2020. Soit une suppression de 680 équivalents temps plein.

**Indecosa-CGT : L'organisation devra donc être revue... Quelle sera t-elle ?**

V. V. : Ce plan prévoit la création de centres de traitement de dossiers de surendettement. Il y en aura trente cinq pour toute la France, dont trois dans ma région, la nouvelle aquitaine : l'un basé à Bordeaux, l'autre à Limoges et le dernier à Poitiers. Chaque succursale départementale qui ne sera pas un centre de traitement deviendra une Succursale Présence de Place (SPP). Celles-ci continueront à accueillir le public pour répondre aux questions relatives notamment au surendettement. L'effectif de ces SPP sera de cinq à huit équivalents temps plein, y compris le directeur et son adjoint. Ces collègues devront donc continuer à renseigner sur le surendettement en ne traitant quasiment plus de dossiers. Leur expertise va s'émousser très rapidement.

**Indecosa-CGT : Qu'est-ce qui a motivé ce changement d'organisation ?**

V. V. : La Banque de France et les gouvernements successifs n'ont cessé de diminuer les dépenses publiques. Nous traitons les dossiers de surendettement dans le cadre d'un contrat de service public. L'État considère que le coût est trop élevé et le gouverneur de la Banque de France argue de ce prétexte pour engager ce plan drastique de réduction des moyens. Nos dirigeants misent également sur une diminution des dossiers de surendettement.

**Indecosa-CGT : Quelle est actuellement la tendance des issues de procédures de surendettement ?**

V. V. : Nous voyons de plus en plus de mesures d'effacement de dettes. En 2017, 42% des dossiers se sont terminés ainsi. Aujourd'hui, s'il n'existe aucun élément tangible qui permet de penser que la situation financière va s'améliorer rapidement, on doit orienter le dossier vers cette solution. La culture de l'effacement des dettes a rencontré de nombreuses réticences de la part des créanciers, des membres de la commission de surendettement et parfois même des gestionnaires de dossiers. Mais les réformes successives ont fini par faire adopter cette procédure. Pour autant, l'effacement des dettes n'est en aucun cas un vaccin contre le surendettement.

**Indecosa-CGT : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mise en application de la loi de modernisation de la Justice du XXI<sup>e</sup> siècle permet que les mesures imposées et recommandées par les commissions de surendettement soient immédiatement applicables, sans homologation judiciaire. Est-ce une bonne chose ?**

V. V. : Cette modification de la procédure va en effet accélérer le règlement des situations de surendettement. D'après les calculs de la Banque de France, aujourd'hui 97,5% des décisions prises par les commissions sont validées par le juge. D'après mes propres constats, sur Pau on serait plutôt à 99,7%.

Ce changement n'est pas une mauvaise chose. En revanche, et c'est très important, il faut absolument informer les débiteurs des recours à leur disposition. L'intervention du juge est toujours possible, elle est prévue par la loi, il faut juste ne pas en limiter l'accès même pour accélérer le traitement des dossiers. □

Pour en savoir plus et connaître la procédure à suivre en cas de surendettement : <https://www.banque-france.fr/>

**“L'effacement des dettes n'est en aucun cas un vaccin contre le surendettement ”**



# La permaculture, une alternative indispensable

**PRODUIRE-CONSOMMER.** Le modèle d'agriculture industrielle dominant prônant la monoculture intensive n'est pas sans impact sur l'environnement. Claude et Lydia Bourguignon, scientifiques et fondateurs du laboratoire d'analyses microbiologiques des sols, constatent régulièrement la dégradation des sols agricoles.

L'usage excessif d'intrants chimiques et de pesticides de synthèse, les labours profonds, le manque d'apports organiques, épuisent les sols et polluent les nappes phréatiques ; la suppression des haies et l'absence de couvert végétal accélèrent l'érosion et la raréfaction des espèces.

Sensibilisés par les scandales agroalimentaires et sanitaires récurrents, la pollution et le changement climatique, les consommateurs attendent des producteurs des produits frais et transformés de meilleure qualité et respectant l'environnement.

De nombreux reportages font état de l'adoption des méthodes de l'agroécologie et particulièrement de la permaculture. Celle-ci est particulièrement adaptée à une production maraîchère en milieu péri-urbain et à la distribution en circuits courts. L'agroécologie désigne l'ensemble des agricultures alternatives à l'agriculture dominante : l'agriculture biologique, la biodynamie, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, l'agriculture durable, et la permaculture. », définie par Vincent Tardieu dans son ouvrage *Vive l'agrorévolution française !* paru en 2012.

Certains agriculteurs de souche, revenus des pratiques productivistes et industrialisées apprises, remettent en question leur travail et explorent eux-mêmes des alternatives aux pratiques conventionnelles. Ce n'est pas facile pour eux. Pour les néo-ruraux, attirés par les métiers de la terre, leur immersion serait "presque" plus facile, la taille de leurs exploitations étant relativement limitée.

## Accompagner les agriculteurs dans la transition

"...Les agriculteurs sont souvent prisonniers d'un modèle dont ils sont les premières victimes... beaucoup seraient prêts à changer pour l'agroécologie sans produits

chimiques. Il faut juste les accompagner dans cette transition". Marie-Monique Robin ponctue ainsi son entretien pour Ensemble de janvier 2018.

La préservation des terres agricoles est primordiale. Il est malheureusement nécessaire de rappeler que l'équivalent d'un département français est « consommé » tous les sept ans par l'extension ségrégative de l'emprise urbaine. Le projet Europacity ferait disparaître 280 hectares de bonnes terres agricoles en région parisienne. □

**Christian Méchain**

► *Qu'est-ce que l'agroécologie ?* NVO, février 2013, Dee Brooks

► *Claude et Lydia Bourguignon, les sols sont devenus un non sujet*, Alternatives Economiques, novembre 2017, Vincent Grimault

► *Marie-Monique Robin, infatigable investigatrice*, Ensemble, janvier 2018, Cyrielle Blaire



D.R.

usage optimum de l'eau ; le recours à l'énergie la plus équilibrée, d'origine mécanique ou animale ; des travaux anti-érosifs de surface ; la constitution de haies vives ; le reboisement des surfaces disponibles et dénudées ; la réhabilitation des savoir-faire traditionnels. Cette démarche requiert une formation et un suivi, une pédagogie adaptée aux acteurs de terrain. ». La permaculture, qui est plus une philosophie d'aménagement du territoire et de cohésion de ceux qui y habitent, emprunte des techniques à toutes les formes d'agroécologies. □

## POUR EN SAVOIR PLUS :

### Reportages :

► *Agriculture : à la découverte de la permaculture* – France 2, JT, 2 octobre 2017 – 5mn11

[https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/agriculture-a-la-decouverte-de-la-permaculture\\_2400056.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/agriculture-a-la-decouverte-de-la-permaculture_2400056.html)

► *Mieux produire avec la permaculture* – ARTE FUTUREMAG, mars 2017- 12mn41

<https://www.youtube.com/watch?v=JCRpI4fq-Ic>

### Documentaires :

► *Les moissons du futur*, de Marie-Monique Robin, M2R Films/ARTE France, 2012 – 96mn

[https://boutique.arte.tv/detail/les\\_moissons\\_du\\_futur](https://boutique.arte.tv/detail/les_moissons_du_futur) (bande annonce de 2mn33)

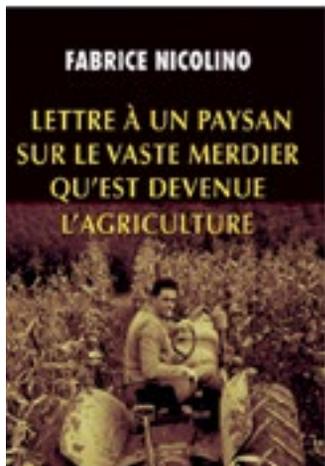
► *Le champ des possibles*, de Marie-France Barrier, diffusé sur France 5, 20 décembre 2017 – 70mn

<http://www.telerama.fr/television/le-champ-des-possibles,-un-documentaire-pour-faire-germer-une-nouvelle-agriculture,n5402480.php> (Vidéo, 2 extraits de 2mn40 et 1mn50)

## PIERRE RABHI, AGRICULTEUR, PHILOSOPHE ET ESSAYISTE A DÉTAILLÉ, EN 2002, LES PRINCIPES FONDATEURS DE L'AGROÉCOLOGIE

« Issue d'une démarche scientifique attentive aux phénomènes biologiques, l'agroécologie associe le développement agricole à la protection de l'environnement naturel. Ce mode d'intervention global entre dans le cadre d'une mise en valeurs des territoires dégradés ou non : un travail du sol qui ne bouleverse pas sa structure ; une fertilisation organique ; des traitements phytosanitaires aussi naturels que possible ; le choix judicieux des variétés les mieux adaptées ; économie et

## À LIRE



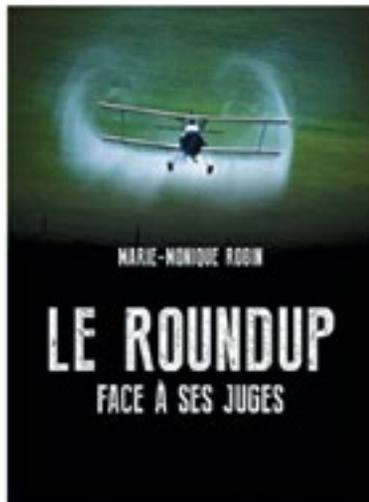
S'adressant à Raymond, un paysan imaginaire né en 1924, Fabrice Nicolino dresse le bilan d'un siècle d'histoire agricole en France. Exode rural, industrialisation de masse, remembrement, recours irraisonné à l'agrochimie et aux pesticides... En seulement quelques décennies, l'agriculture française a connu une transformation radicale et sans précédent. Celle-ci se traduit aujourd'hui par un épuisement des sols et une biodiversité sévèrement menacée, avec toutes les conséquences désastreuses que cela entraîne pour notre système alimentaire. Or, une autre histoire était possible – est encore possible... Servie par un style percutant et clair, cette lettre ouverte destinée à tous est une invitation à réfléchir aux voies alternatives dans lesquelles il est désormais essentiel que l'agriculture paysanne s'engage. Et le plus tôt sera le mieux. □

**LETTRÉ À UN PAYSAN SUR LE VASTE MERDIER QU'EST DEVENUE L'AGRICULTURE**

Fabrice Nicolino

Editions Les Échappés, 2015 /  
Réédition ACTES SUD, collection  
Babel essai, octobre 2017

## À VOIR



À la lumière du procès symbolique de Monsanto tenu en 2016, Marie-Monique Robin expose l'ampleur du scandale sanitaire lié au Roundup, herbicide le plus vendu au monde. Un réquisitoire accablant, paroles de victimes et d'experts à l'appui.

C'est l'histoire d'une colère citoyenne, jusque-là quasi inaudible, et d'une lutte contre un écocide, ou crime contre l'environnement, commis en toute impunité par la firme championne des OGM. En octobre 2016, à La Haye, victimes et experts témoignent – une première – devant le Tribunal international Monsanto : un édifiant procès symbolique monté par la société civile contre le Roundup, l'herbicide le plus vendu au monde, et sa très toxique molécule active, le glyphosate. Cette année-là, quelque 800 000 tonnes de ce « tue-tout » (son surnom en espagnol) ou de ses génériques ont été déversées sur la planète, dont 9 000 tonnes en France.

Si la multinationale a refusé de comparaître, les victimes, racontent à la barre les conséquences de son épandage : malformations des enfants, cancers, maladies respiratoires ou rénales et destructions environnementales. Éclairé par des scientifiques, cet accablant réquisitoire révèle l'ampleur de ce scandale sanitaire, qu'illustrent des reportages bouleversants sur la tragédie en cours, de la France à l'Argentine en passant par les États-Unis et le Sri Lanka – premier pays à interdire le glyphosate.

Presque dix ans après son enquête choc Le monde selon Monsanto, Marie-Monique Robin démontre, faisceau de preuves à l'appui, l'extrême nocivité du Roundup, à l'heure où l'Union européenne a prolongé de cinq ans l'autorisation du glyphosate sur le marché. Déclaré en mars 2015 « probablement cancérigène » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), et reconnu comme tel par des études scientifiques secrètes commanditées par Monsanto, l'herbicide, omniprésent dans l'eau, l'air, la terre et les aliments, est aussi un perturbateur endocrinien, un antibiotique et un chélateur de métaux – il séquestre les minéraux.

Face au silence coupable des agences de santé et à l'inertie des gouvernements, le film, à travers ce procès, montre également la mobilisation à l'œuvre de la société civile mondiale pour faire reconnaître l'écocide. L'enjeu ? La poursuite au pénal des multinationales dont les activités menacent la sûreté de la planète et la santé des hommes. Les juges ont rendu leur opinion juridique le 18 avril 2017 à La Haye. Ils ont considéré que Monsanto n'agit pas en conformité avec les droits humains fondamentaux. Ils ont recommandé que le crime d'écocide, c'est-à-dire le crime contre les écosystèmes, soit inclus dans le Statut de Rome, qui fonde la Cour Pénale Internationale de La Haye, aux côtés des crimes contre l'humanité, de génocide, de guerre et d'agression. Ils ont estimé que si l'écocide était reconnu par le droit international, le glyphosate pourrait être considéré comme un outil de ce crime. □

**"LE ROUNDUP FACE A SES JUGES"**  
FILM DOCUMENTAIRE  
DE MARIE-MONIQUE ROBIN  
COPRODUCTION : ARTE France, M2R  
FILMS (FRANCE 2017 – 1h30)

Disponible en DVD chez ARTE EDITIONS

Egalement disponible en livre  
Marie-Monique Robin  
**LE ROUNDUP FACE A SES JUGES**

## À LIRE

GUILLAUME PITRON  
**LA GUERRE  
DES MÉTAUX RARES**  
LA FACE CACHÉE DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE  
FRANÇOIS DUCLOUX VERMOREL



Transition énergétique, révolution numérique, mutation écologique... Politiques, médias, industriels nous promettent en chœur un nouveau monde enfin affranchi du pétrole, des pollutions, des pénuries et des tensions militaires. Cet ouvrage, fruit de six années d'enquête dans une douzaine de pays, nous montre qu'il n'en est rien. En nous émancipant des énergies fossiles, nous sommes en réalité dans une nouvelle dépendance : celle aux métaux rares. Graphite, cobalt, indium, platinoïdes, tungstène, terres rares... Ces ressources sont devenues indispensables à notre nouvelle société écologique (voitures électriques, éoliennes, panneaux solaires) et numérique (elles se nichent dans nos smartphones, nos ordinateurs, tablettes et autres objets connectés de notre quotidien). Or les coûts environnementaux, économiques et géopolitiques de cette dépendance pourraient se révéler encore plus dramatiques que ceux qui nous lient au pétrole.

Dès lors, c'est une contre-histoire de la transition énergétique que ce livre raconte – le récit clandestin d'une odyssée technologique qui a tant promis, et les coulisses d'une quête généreuse, ambitieuse, qui a jusqu'à maintenant charrié des périls aussi colossaux que ceux qu'elle s'était donnée pour mission de résoudre. Journaliste pour Le Monde Diplomatique, Géo ou National Geographic, Guillaume Pitron signe ici son premier ouvrage. La géopolitique des matières premières est un axe majeur de son travail. Il intervient régulièrement auprès du Parlement français et de la Commission européenne sur le sujet des métaux rares.

**LA GUERRE DES MÉTAUX RARES  
LA FACE CACHÉE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET  
NUMÉRIQUE**

Guillaume Pitron

Editions Les liens qui libèrent, janvier 2018

## PRATIQUE

### BULLETIN D'ABONNEMENT

#### INDIVIDUEL

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

#### COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro :  5 €

Abonnement annuel : Formule papier  30 €

Formule numérique  30 €

Formule papier et numérique  35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

#### Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018  30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros  30 euros

#### Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516  
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez le site  
d'INDECOSA-CGT

## ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).